

Chaque année au 1^{er} janvier, l'INSEE estime la population des régions et des départements.

Ces estimations de population sont déclinées par sexe et par âge.

Elles sont rendues possibles grâce aux derniers recensements de population, à l'exploitation statistique des bulletins d'état civil et plusieurs autres sources administratives.

Le vieillissement de la population

Le vieillissement de la population est une tendance générale des pays occidentaux et notamment en secteur rural. Il est particulièrement marqué dans le département des Vosges, où la moyenne d'âge est parmi les plus élevées de France avec 42 ans (soit environ 2 ans de plus qu'en Lorraine).

En 2015, selon les estimations de population INSEE, 22,8 % de la population a moins de 20 ans (avec un pourcentage très proche en Lorraine, de 23,2%) et 28,7 % a plus de 60 ans (contre 25,3 % en Lorraine).

La surreprésentation des seniors n'est qu'une raison expliquant la moyenne d'âge élevée, il faut également prendre en compte le nombre important des personnes de 45 à 64 ans. En effet la génération du baby-boom représente 28,4 % de la population vosgienne. Cette représentation élevée s'explique d'une part par le nombre élevé de départs des moins de 30 ans et d'autre part par le solde migratoire positif en ce qui concerne les quinquagénaires et les sexagénaires.

Ce vieillissement de la population touche particulièrement le sud-ouest vosgien (cantons de Le Val d'Ajol, Darney et Vittel), mais aussi à l'ouest le canton de Neufchâteau et les territoires du sud-est (cantons de Le Thillot, La Bresse et Gérardmer). Au nord-est, le canton de Saint-Dié-des-Vosges 2 est également concerné par ce phénomène.

Ce fait apparaît surtout problématique car les mêmes territoires cumulent ici une forte baisse de leur population et un taux d'évolution de la population négatif.

Anticiper les problématiques liées au grand âge avec notamment la prise en charge de la dépendance est aujourd'hui un enjeu connu de nos sociétés occidentales. Il apparaît ici comme d'autant plus important pour le département qu'il se cumule aux difficultés liées au secteur rural, telles que l'accès aux commerces, aux services, aux offres de transport et de logement.

